Elle amène ses sœurs à l'école coranique à condition qu'elles lui apprennent des dhikr et invocations en contrepartie

Il y a une sœur en Islam qui nous transporte dans son véhicule pour aller assister à des cours du saint Coran. Elle se fâche quand nous ne lui transmettons pas ce que nous apprenons et ne lui enseignons pas certains dhikr ou invocations. Elle nous a dit une fois qu'elle voulait une contrepartie des services qu'elle nous rendait , notamment la transmission à elle de ce que nous apprenons. Puis elle ajoute: je ne vous aurait pas transportées, si j'avais su que vous vouliez vous réserver les bonnes leçons que vous apprenez et ne me les transmettiez pas.
Ma question est la suivante: que pensez vous de ce qu'elle a dit? Va-t-elle perdre sa récompense? J'ai peur pour elle car je ne veux pas qu'elle perde sa récompense en raison de l'expression qu'elle a employée.

Louanges à Allah

Premièrement, nul doute que la bonne compréhension de l'Islam par le fidèle serviteur, son souci d'obtenir le bien et de faire en sorte que ses œuvres restent sincères, débarrassées de tout mélange, de tout désir de se faire récompenser]immédiatement[, de toute part personnelle, matérielle ou morale, fût ce un remerciement de la part de celui auquel on a fait du bien ou quelque chose qu'il demande à celui qui a profité de sa bienfaisance. C'est pourquoi Allah Très haut dit: «et offrent la nourriture, malgré son amour, au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier, (disant) : «»C'est pour le visage de Dieu que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude.
Nous redoutons, de notre Seigneur, un jour terrible et catastrophique«».» (Coran, 76:8-10).

D'après Ubayd Abi al-Djaad Aicha a dit: «On a

offert au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) un mouton. Il dit : divisez le. Le rapporteur ajoute: Aicha avait l'habitude de dire au domestique qui revenait de chez le Prophète: qu'est ce qu'ils ont dit? La domestique répétait ce qui avait été dit en disant: il (le Prophète) dit: qu'Allah vous bénisse. Aicha répliquait: qu'Allah les bénisse eux aussi. Nous leur parlons comme
ils nous ont parlé et gardons notre récompense pour nous-mêmes.» (
Cité par an'Nassai dans amal
al-yawma wa al-layla,303 et par Ibn as-Sunni,277.
Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa
miséricorde) dit: sa chaîne de rapporteurs est bonne. Voir takhridj
al-kalim at.-Tayyib, n°175.

Il convenait que vos sœurs qui se déplacent avec et vous
–même que vous vous empressiez à associer votre sœur à ce bien que vous êtes en
train d'acquérir , même si elle ne vous aidait pas
gracieusement à rejoindre votre école car cela fait partie de l'amour du bien pour les musulmans et le droit de le partager avec les autres.

Ne l'ayant pas fait, et vu son désir de partager
l'avantage que vous possédez, il n' y a aucun inconvénient à ce qu'elle fasse
du partage une condition du transport qu'elle vous offre. Cependant il vaut mieux pour elle de vous rendre ce service dans le seul but de complaire à Allah
sans attendre que vous la sollicitiez. Elle doit chercher à obtenir du bien, à assister aux cours avec vous, comme si elle était l'une de vous. Elle réussirait alors à réaliser deux avantages: vous aider dans une bonne œuvre
dans le seul but de complaire à Allah et en tirer un avantage comme vous-même.

Si les circonstances ne la lui permettent pas, si elle a
vraiment besoin de votre aide, vous devez la lui apporter. Il n' y a aucun mal à
ce qu'elle vous la demande.

Allah le sait mieux.